



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LOI ANTI-GASPILLAGE

L'action territoriale - retour d'expérience à La Réunion

Colloque Economie Circulaire – Maurice

Sommaire

1. L'ADEME ? L'agence de la transition écologique

Notre organisation

Nos missions

Nos défis

2. La Loi anti-gaspillage ? Décryptage

Le contexte

Les objectifs

Les grands axes

3. Comment mettre en œuvre ? L'action territoriale

D'où part-on ?

OBSERVER

Où va-t-on ?

PLANIFIER

Comment s'organiser ?

PROGRAMMER

Pour faire quoi ?

OPTIMISER

Avec qui ?

MOBILISER

Avec quels outils ?

AGIR

Où en est-on ?

EVALUER



L'ADEME ?

L'Agence de la transition écologique

Notre organisation

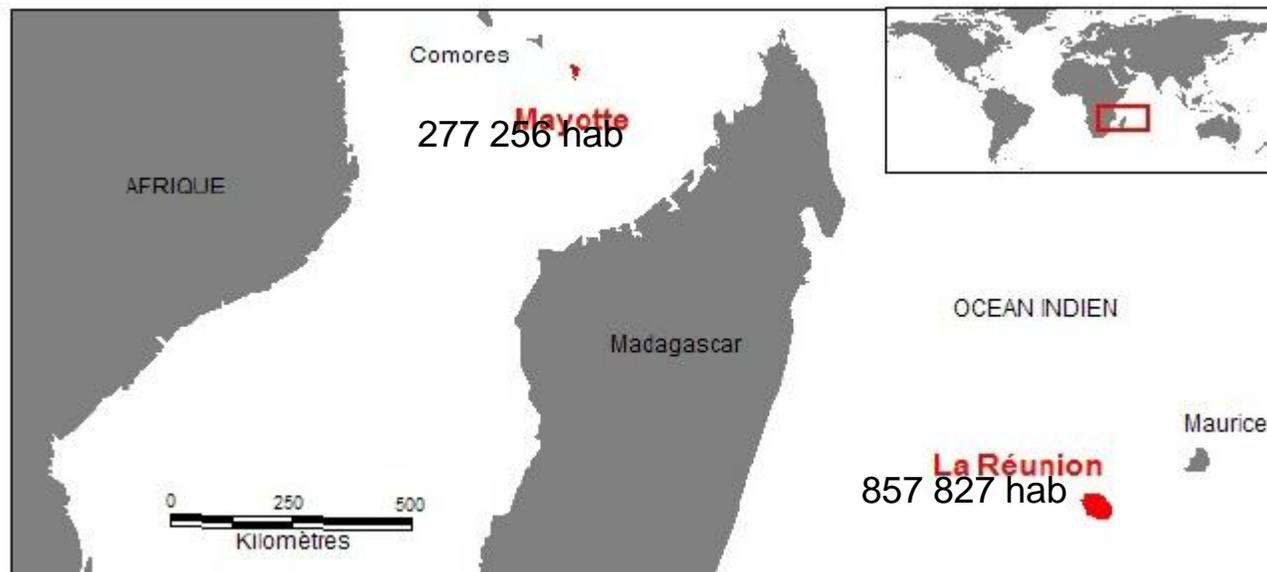
Nos missions, notre organisation et notre fonctionnement sont fixés par le Code de l'environnement.

Notre siège social est à Angers. L'ADEME regroupe plus de 1 000 salariés répartis sur :

- 3 sites pour les services centraux, à Angers (49), Paris (75) et Valbonne (06)
- 17 directions régionales (13 en métropole et 4 en outre-mer). Cela représente 26 implantations (certaines directions disposent de plusieurs sites) sur l'ensemble du territoire
- 3 représentations dans les territoires d'outre-mer (Polynésie, Nouvelle-Calédonie et Saint-Pierre-et-Miquelon)

Nous déployons notre action également en Europe et à l'international.

Implantation dans le Bassin Océan Indien



L'ADEME Direction Régionale Océan Indien
Agence de la transition écologique

2 sites
13 personnes

<https://reunion-mayotte.ademe.fr/>

Nos missions

Expertise et conseil à tous les niveaux et pour tous les publics.

CONNAITRE



Animation et
financement
de la recherche
et de
l'innovation

CONSEILLER



Expertise et
l'élaboration
d'outils et de
méthodes

CONVAINCRE & MOBILISER



Information et
sensibilisation
des publics

AIDER A REALISER



aide technique
et financière à la
concrétisation
des projets

Nos défis

- ENERGIES
- AIR ET MOBILITÉS
- PRODUCTION DURABLE
- URBANISME DURABLE
- ÉCONOMIE CIRCULAIRE...
- CHANGEMENT CLIMATIQUE
- BIOÉCONOMIE, AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT



...Et Sur l'économie Circulaire

- GASPILLAGE ALIMENTAIRE
- BIODÉCHETS
- ECO-CONCEPTION
- RÉPARATION/RÉEMPLOI/REUTILISATION
- TRI ET RECYCLAGE
- VALORISATION ÉNERGÉTIQUE
- DÉMARCHES TERRITORIALES

La Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire ?

Décryptage



LA LOI AGEC (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire)

- **Un contexte de transposition de directives européennes :**

L'Union Européenne a fixé de nouveaux objectifs ambitieux pour accélérer le recyclage, diminuer drastiquement l'enfouissement et l'utilisation des plastiques à usage unique au travers des directives 2018/849, 2018/850, 2018/851, 2018/852 et 2019/904.

- **Les marges de progrès de la France sont importantes.**

Différentes actions ont été conduites pour progresser rapidement vers une économie circulaire avec :

- la feuille de route de l'économie circulaire (FREC),
- la hausse de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) sur l'enfouissement et l'incinération,
- l'engagement volontaire de 55 industriels et fédérations pour incorporer 300 000 tonnes supplémentaires de plastiques recyclés à l'horizon 2025.

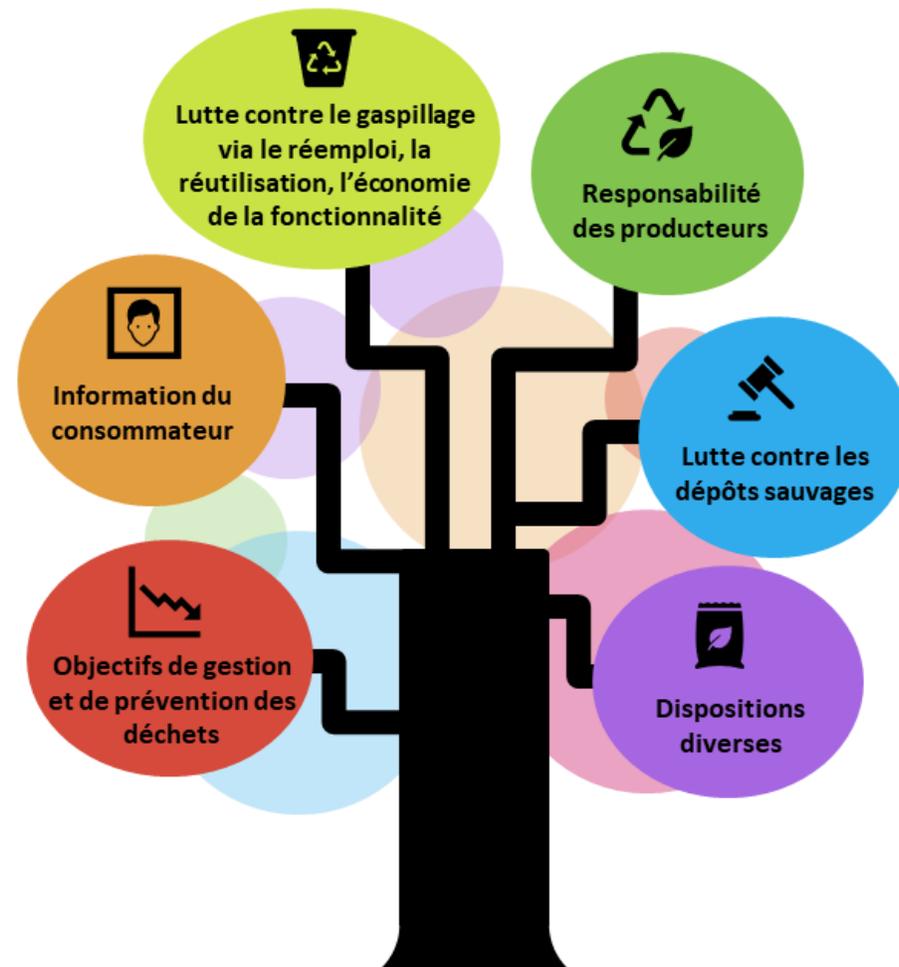
- **La Loi n°2020-105 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a été approuvée le 10 février 2020.**

Loi AGECE

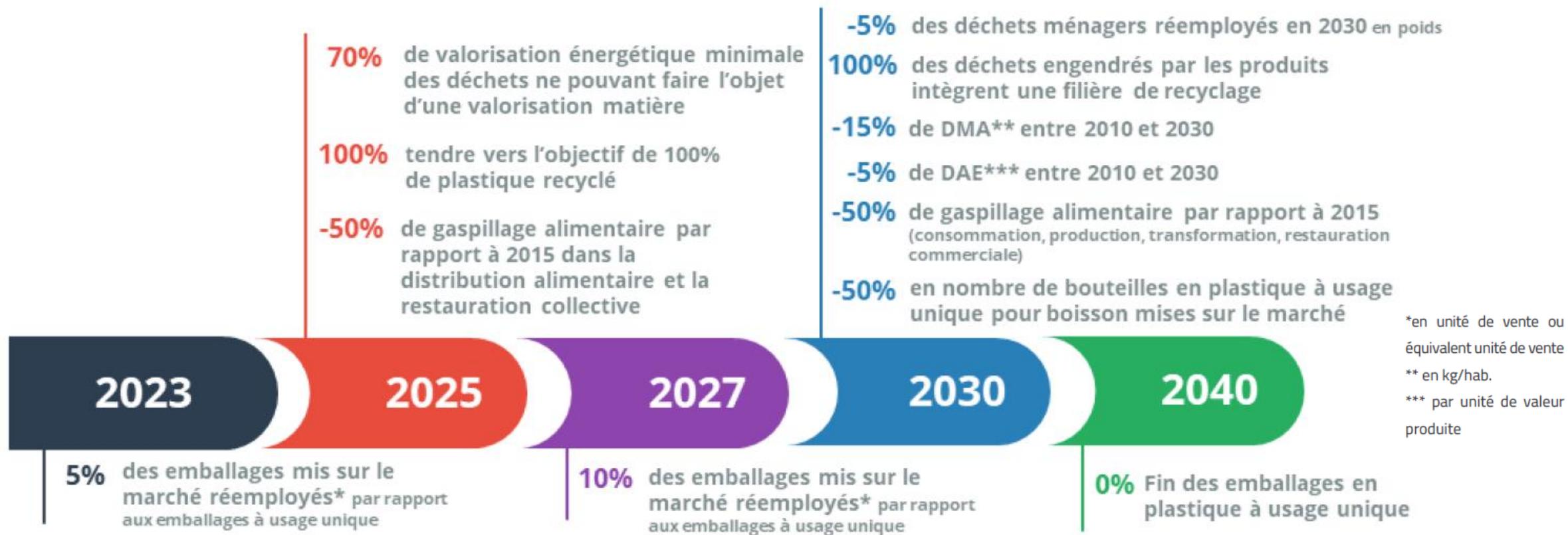
- L'objectif de la loi est de transformer le système en profondeur : 130 articles permettent de lutter contre toutes les différentes formes de gaspillage. La loi vise à transformer notre économie linéaire, produire, consommer, jeter, en une économie circulaire.
- **Le texte fait porter les actions d'économie circulaire principalement sur les entreprises** qui fabriquent des produits générateurs de déchets et leurs éco-organismes. **Le rôle des collectivités locales en charge de la gestion des déchets est moins** mis en avant, mais reste important.
- Le texte se décline en cinq grands axes



<https://www.ecologie.gouv.fr/loi-anti-gaspillage>



1. Loi AGECE



Loi AGECC : zoom sur les filières Responsabilité Élargie Producteurs

Futures filières REP et dates de mise en oeuvre



Comment mettre en œuvre la loi AGECC ?

Un exemple d'action territoriale à La Réunion

D'où part-on et où va-t-on ?

Structurer et consolider les FONDAMENTAUX

- **IDENTIFIER LES ENJEUX**

La Réunion : territoire insulaire à forte pression démographique, foncière et dépendance import/export

- Traitement sous contrainte (risque saturation décharge, pb foncière)
- Coût élevé de gestion des déchets
- Dépendance import/export (matière et énergie) – prix et disponibilité
- Part importante matière organique et d'encombrants
- Besoin ressources locales et développement emploi/activité économique

- **CONNAITRE**

- **PLANIFIER**

- **PROGRAMMER**

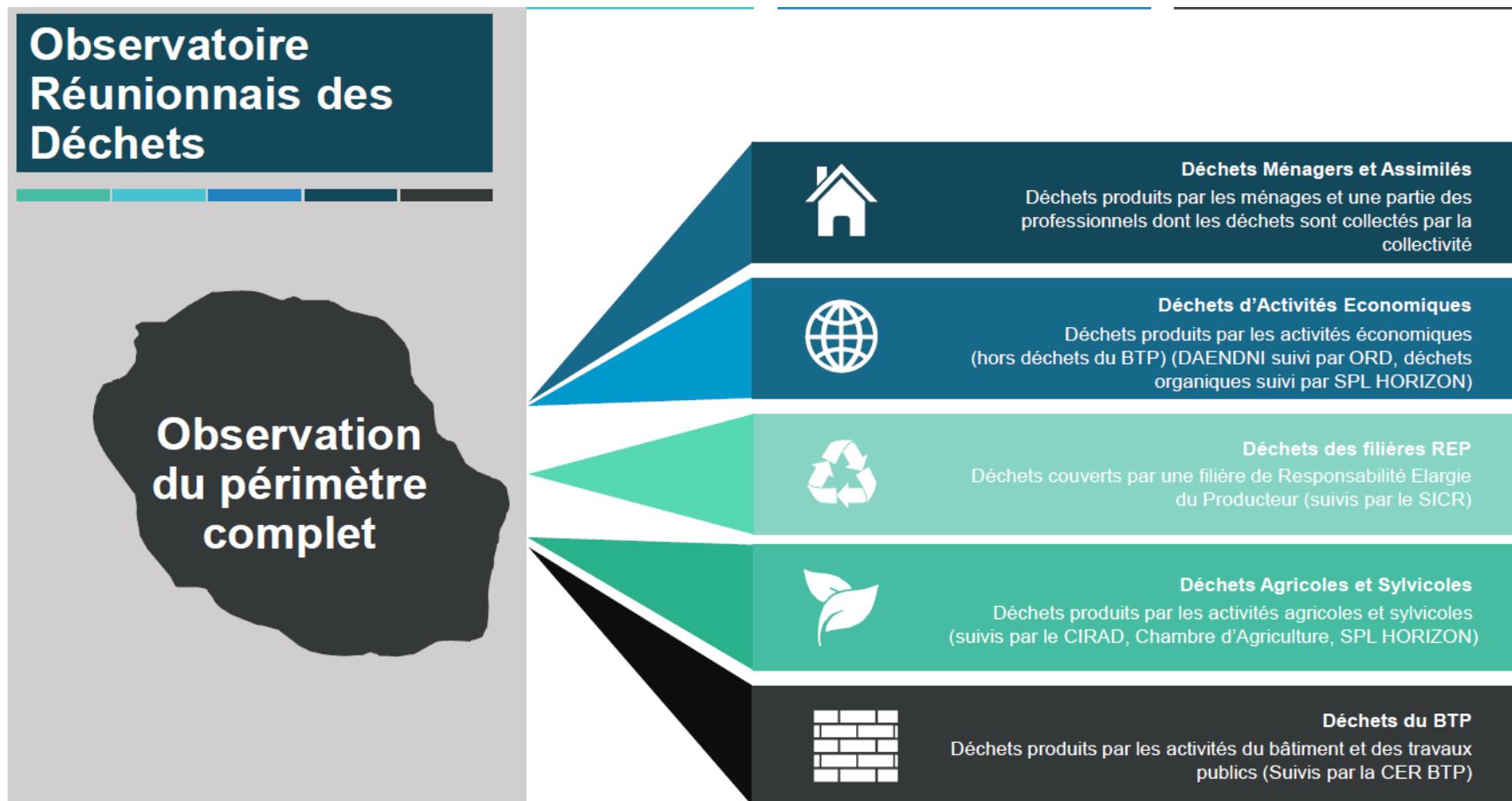
- **OPTIMISER**

- **EVALUER**

- **COMMUNIQUER**



CONNAITRE et EVALUER : L'observatoire



Structure porteuse
AGORAH

Convention ADEME-Région

Contributions acteurs
multiples

<http://www.agorah.com/index.php/observatoire-reunionnais-des-dechets/>

PLANIFIER à l'échelle régionale : le PRPGD et le PRAEC

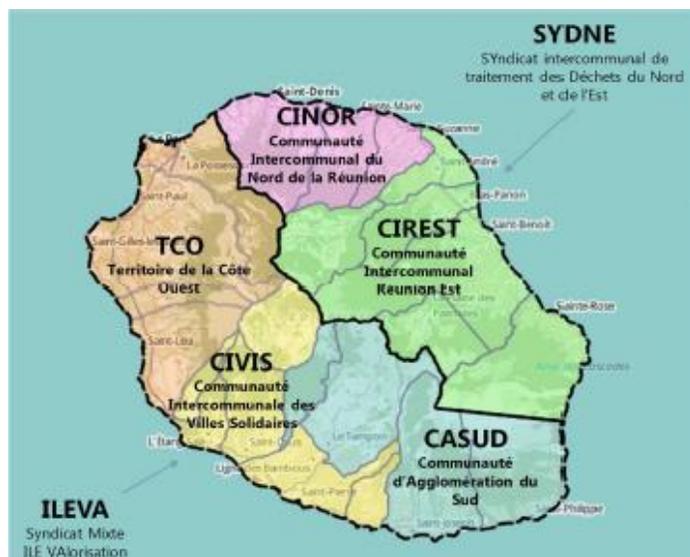
Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

Plan Régional d'Actions en faveur de l'Economie Circulaire



PROGRAMMER à l'échelle locale : les PLPDMA

Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés

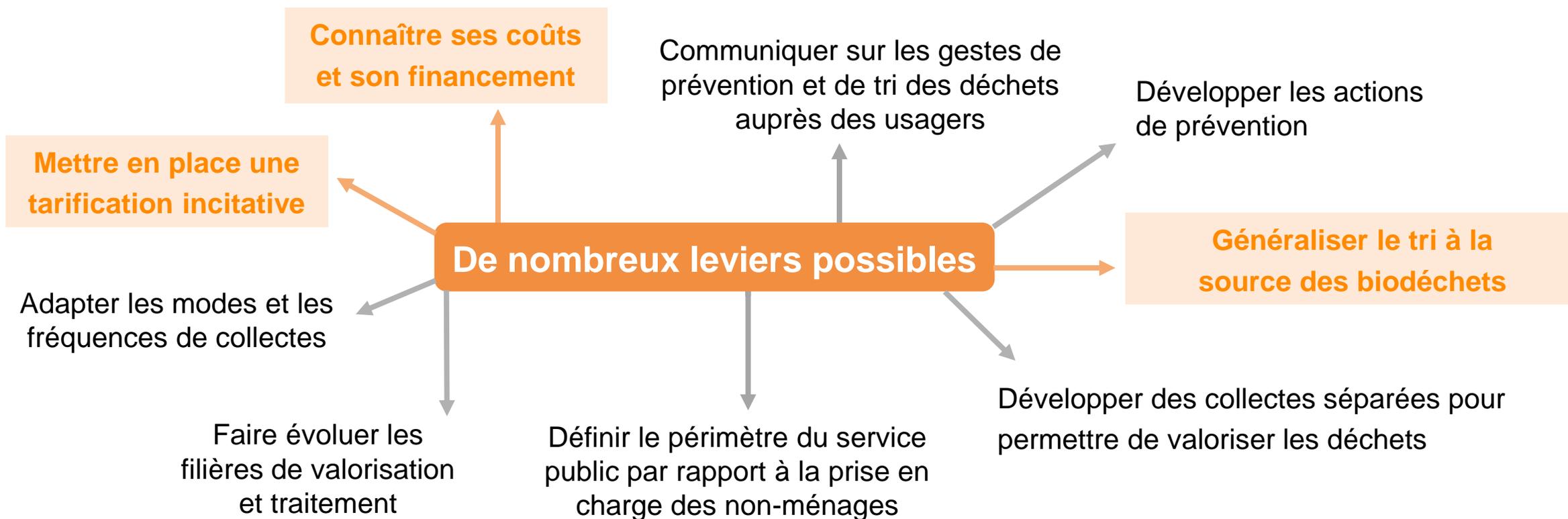


5 EPCI de collecte, 2 syndicats de traitement
24 communes

3 PLPDMA (car 1 coordonné par ILEVA)



OPTIMISER : exemple - panel des leviers d'optimisation du SPGD



<https://optigede.ademe.fr/>

Zoom sur 2 outils

MODECOM®

Poubelle grise

256,7 kg/hab./an

- 4% Gaspillage alimentaire
- 34% Déchets valorisables organiquement
- 25% Déchets recyclables
- 9% Extension des consignes de tri
- 9% Autres collectes spé (DEEE* par ex)
- 18% Déchets résiduels
- 1% ELA*



Poubelle jaune

32,4 kg/hab./an

- 38% Emballages recyclables ménagers
- 37% Papiers recyclables
- 9% Déchets résiduels
- 6% Extension de consignes de tri
- 4% Autre collecte spécifique
- 2% Déchets organiquement recyclables
- 2% Emballage en verre
- 1% Gaspillage alimentaire
- 1% ELA*

RÉPOND AUX
CONSIGNES
DE TRI

Depuis 2006, le poids des poubelles grises a diminué de 57 kg/hab/an et celui des poubelles jaunes a augmenté de 8,2kg/hab/an. Il faut continuer ainsi !

LA COMPOSITION
DES POUBELLES RÉUNIONNAISES

En 2018, l'ADEME a analysé le contenu des poubelles réunionnaises afin d'identifier les marges de progrès en termes de prévention et de valorisation des déchets. L'objectif ? Préserver notre environnement et protéger notre île !

COMPTACOÛTS®

Matrice en €

	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie
Structure				254 700 €
Communication				568 €
Prévention				15 947 €
Pré-collecte	18 417 €	6 009 €	24 982 €	
Collecte	317 086 €	57 072 €	202 807 €	442 850 €
Transport	42 800 €		42 592 €	324 424 €
Traitement	5 371 €		298 949 €	225 498 €
Produits industriels	1 863 €	34 642 €	121 610 €	49 245 €
Soutiens	1 551 €	18 768 €	355 057 €	87 092 €
Aides	16 055 €	2 377 €	15 401 €	86 731 €

Charges

Produits

Exemple chiffré collectivité française



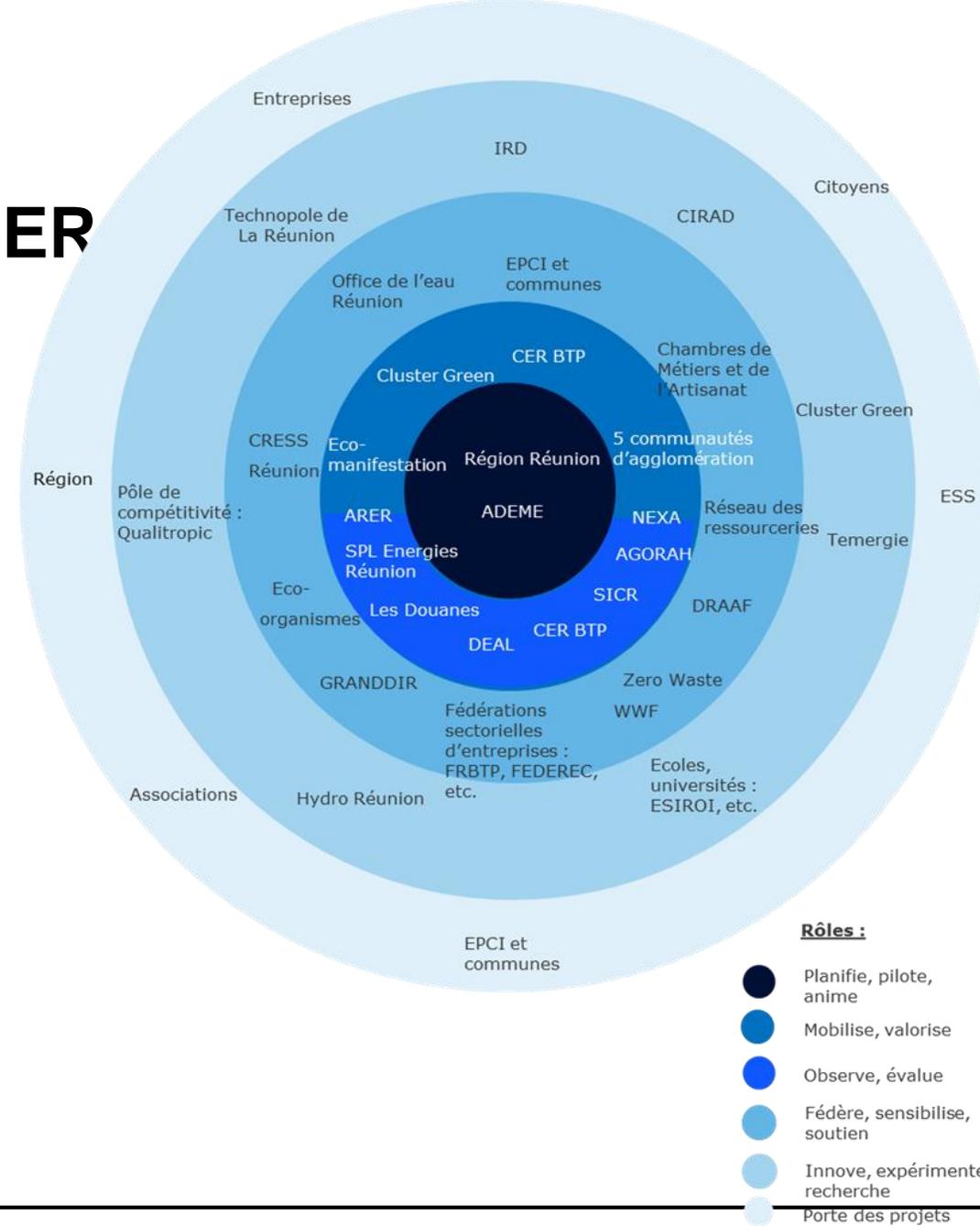
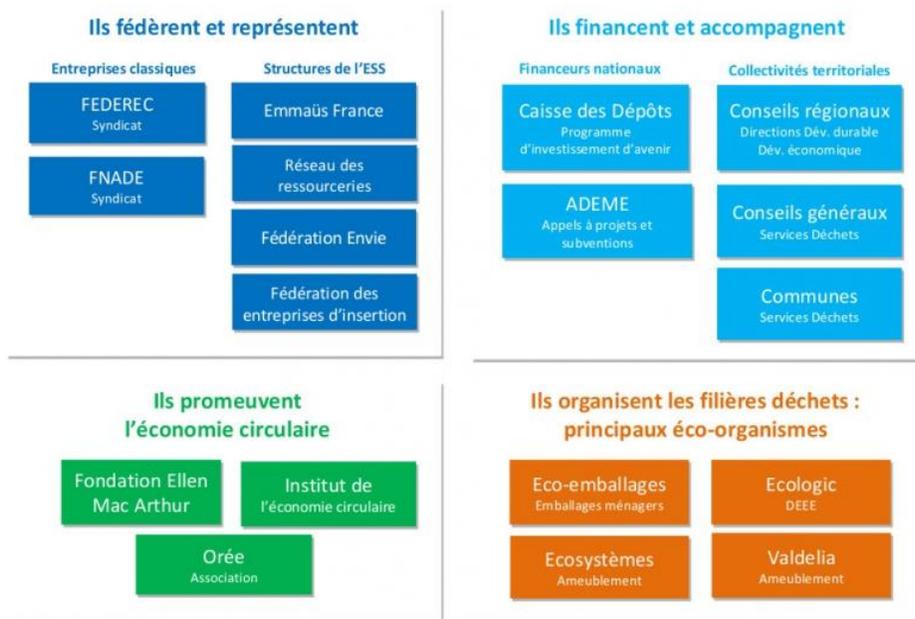
Mieux connaître la composition de ses déchets...et de ses coûts... pour les suivre, se comparer et optimiser

3. Avec Qui ? IDENTIFIER - MOBILISER

Gouvernance régionale des acteurs de l'Économie Circulaire à La Réunion

Autre représentation d'éco-système d'acteurs

Ecosystème des acteurs de l'économie circulaire



4. Comment ? AGIR

Programme principal :

- **Rattraper le retard structurel spécifique à l'Outre-Mer** : déchèteries, réhabilitation décharges, compostage, stockage...
- **S'appuyer sur une approche filières / projets** : plateforme REP OI, approche filières, accompagnement aux projets...
- **Accélérer la Transition Ecologique** : relais prévention - Economie Circulaire, Contrats d'Objectifs, label Eci, leviers financiers...
- **Accompagner les grands projets** « multi-filières » : valorisation matière et énergétique (CSR, méthanisation)

Moyens :

Expertises

Aides techniques, méthodologiques, financières

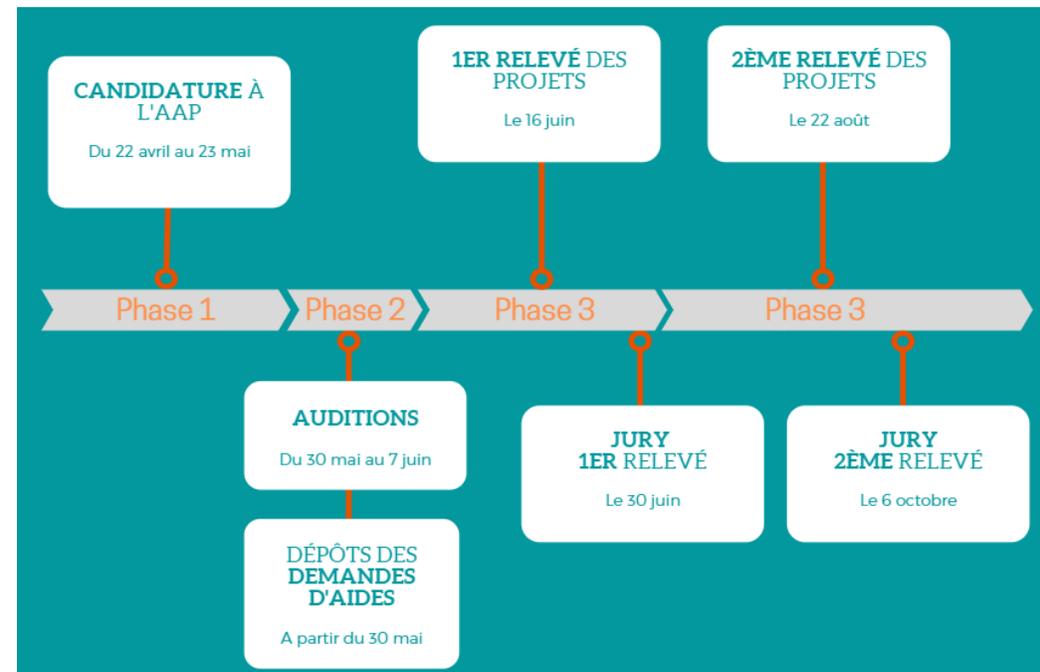
Accompagnement : animation, formation, sensibilisation, communication

Ingénierie financière et partenariats de territoire

Budget engagé 2021 Economie Circulaire	REUNION k€	MAYOTTE k€
Budget Incitatif régional	25 463	545
Budget Incitatif national (CSR)	14 500	
Budget Plan de Relance	955	32
TOTAL ADEME	40 918	577

-> Tendence augmentation pour Mayotte

Un exemple de mobilisation territoriale



Vidéo



Un exemple de labellisation « Territoire engagé pour la transition écologique »

<https://territoireengagetransitionecologique.ademe.fr/>



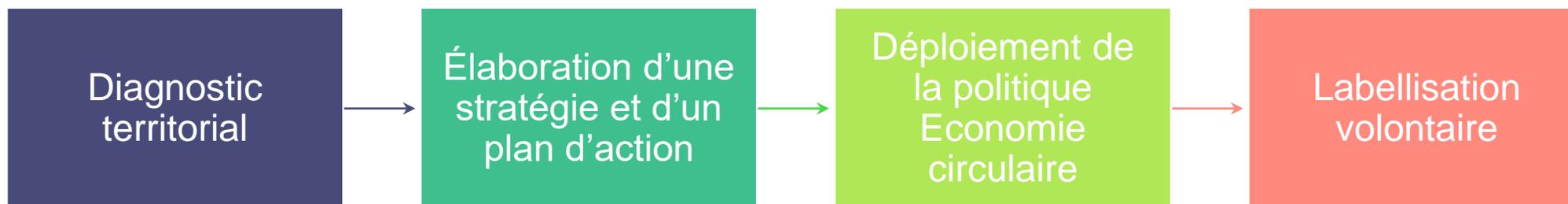
C'est quoi ?

Une démarche opérationnelle pour progresser dans la mise en place de l'économie circulaire sur son territoire.

Objectifs visés

Gérer de façon plus sobre et plus efficace les ressources en créant des emplois locaux.
Faire mieux avec moins.

La démarche



Animation du Réseau Economie circulaire : partage d'expériences, formation

Pour aller plus loin...

<https://ademe.fr>

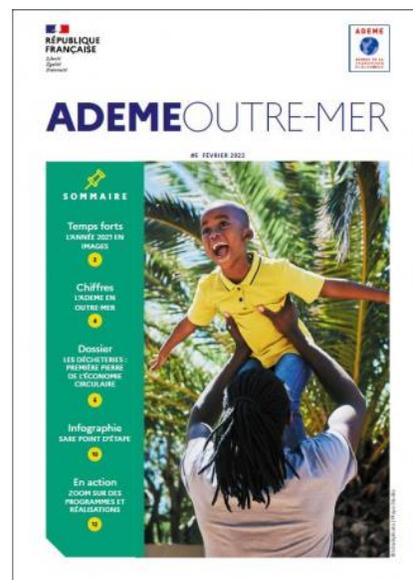
<https://expertises.ademe.fr/>

<https://infos.ademe.fr/>

<https://librairie.ademe.fr/>

<https://optigede.ademe.fr/>

<https://agirpourlatransition.ademe.fr>



À LA RENCONTRE
DES PORTEURS DE PROJETS



**Beaucoup d'outils, mais l'essentiel
c'est l'adaptation au territoire 😊**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MERCI

THANK YOU

ADEME - Direction régionale Océan Indien
Tel : 02 62 71 11 30

ademe.reunionmayotte@ademe.fr
christel.thuret@ademe.fr

<https://reunion-mayotte.ademe.fr>